

Le CATRED, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, à but non lucratif, défend les droits des accidentés du travail, invalides, handicapés et retraités

Le CATRED se bat pour :

- La libre circulation entre la France et le pays d'origine avec maintien de tous les droits
- L'accès aux soins et à la protection sociale pour tous, sans condition
- L'exportation intégrale des prestations sociales
- La garantie minimale des ressources permettant de vivre dignement
- Le droit au regroupement familial sans condition de ressources



Le CATRED a besoin de votre soutien

Pour adhérer au CATRED

Le montant annuel de l'adhésion est de 40 euros
Adressez un chèque à l'ordre du **CATRED**
20 boulevard Voltaire 75011 Paris en indiquant :

Nom

Prénom

Adresse

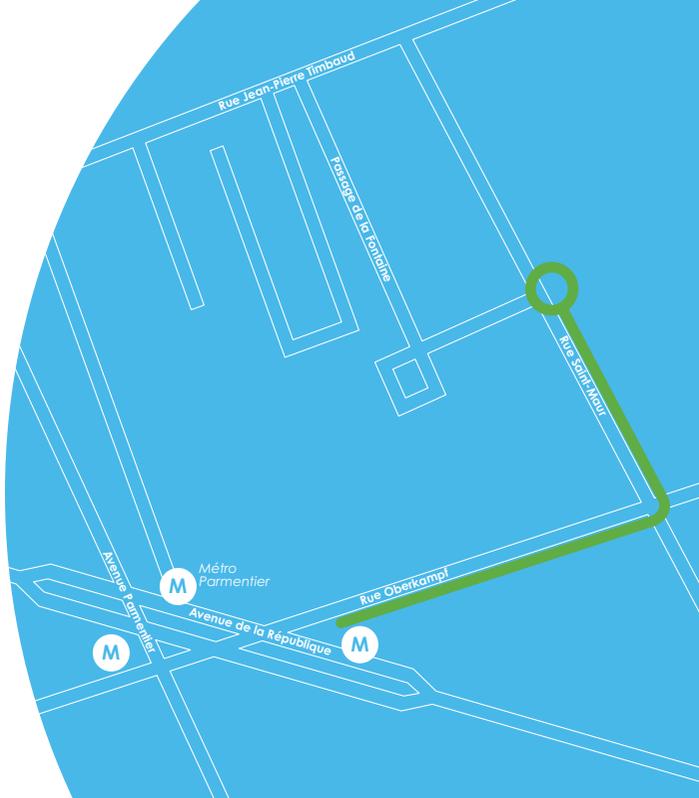
.....

E-mail

Nous vous enverrons votre carte et vous pourrez alors participer à la vie de l'association.

Pour faire un don au CATRED

Vous pouvez effectuer un don du montant de votre choix afin de soutenir nos actions. Vous pouvez les adresser, soit par chèque, soit par virement. Les virements peuvent être effectués sur le compte du CATRED : **CCP 7 009 58 5 Paris.**



Pour nous retrouver

UNA

Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles
108-110 rue Saint-Maur
75011 Paris

A quelques mètres de l'angle
de la rue Oberkampf
et de la rue Saint-Maur
Métro : Parmentier - Ligne 3

L'ENFANT ÉTRANGER ET LES PRESTATIONS FAMILIALES

**La lutte juridique pour le droit
aux prestations familiales
des enfants entrés hors du
regroupement familial**

**SÉMINAIRE
DE RÉFLEXION**
Samedi 28 mai 2011
à 14 heures

à l'**UNA**
108-110 rue Saint-Maur
75011 Paris

Pour nous contacter

CATRED

Collectif des Accidentés du Travail,
handicapés et Retraités pour l'Égalité des Droits
Tél : 01 40 21 38 11
www.catred.org



L'enfant étranger et les prestations familiales

UNE LUTTE DE LONGUE HALEINE

Les enfants étrangers entrés en France en dehors de la procédure du regroupement familial sont exclus des prestations familiales.

Cette restriction a été introduite par le législateur en 1986 dans un contexte de volonté de restreindre les droits des étrangers et d'asservir la politique sociale à la police de l'immigration.

Pour les milliers de familles concernées, des associations, parmi lesquelles le CATRED, ont introduit dès les années 1990 des recours contre ce qui constitue une discrimination contraire à des textes internationaux ratifiés par la France.

Sur ce fondement de nombreux juges ont ainsi accordé les prestations familiales, mais ce mouvement s'est surtout accéléré quand la Cour de cassation, en assemblée plénière, a considéré en 2004 que la restriction constituait une discrimination contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme.

Le gouvernement a refusé de reconnaître pleinement la jurisprudence de la Cour de cassation pourtant confirmée plusieurs fois. D'autres autorités comme la Défenseure des enfants et la HALDE ont également demandé la fin de telles discriminations. Des centaines de familles, soutenues par des associations, ont vu leur droit aux prestations reconnu par les nombreux tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS) et les cours d'appel.

Cependant, depuis avril 2010, et une décision isolée de la 2^{ème} chambre civile de la Cour de cassation, le gouvernement et les CAF tentent de renverser la jurisprudence des tribunaux. Une lutte juridique est engagée et la Cour de cassation devrait prochainement de nouveau trancher.

Le CATRED, qui a aidé plusieurs centaines de familles à obtenir leurs droits ces dernières années, propose un séminaire de réflexion sur cette question. Il s'agira non seulement de rassembler les différents points de vue pour établir un constat, mais également d'envisager les perspectives à venir.

La lutte juridique pour le droit aux prestations familiales des enfants entrés hors du regroupement familial

SÉMINAIRE DE RÉFLEXION

Samedi 28 mai 2011
De 14 heures à 17 h 30

PROGRAMME

/// 14 heures

Introduction / accueil

Jean-Claude Loos, président du CATRED

/// 14 h 15 – 14 h 45

Droit des enfants étrangers aux prestations familiales : éléments fondamentaux du débat

Jean-Philippe Lhernould,
professeur de droit à l'Université de Poitiers

/// 14 h 45 – 16 heures

Constats et analyses

- L'expérience de la HALDE :
Anne du Quellennec, juriste senior à la HALDE
- L'expérience du CATRED :
Pierre Rogel, chargé de projets au CATRED
et Stéphanie Segues, juriste-audiencier au CATRED
- Le regard d'un juge :
Patrick Henriot, substitut à la Cour d'appel de Paris

Séance animée par Patrick Mony,
président de l'AFVS (Association des familles
victimes du saturnisme) et membre du GISTI

/// 16 heures – 16 h 15

Pause

/// 16 h 15 – 17 h 30

Perspectives

Table ronde « Pratiques juridiques et contraintes politiques : quelles stratégies pour les acteurs ? »

Avec :

- des représentants d'association
- des juristes de la CAF
- des avocates, parmi lesquelles Hélène Gacon (barreau de Paris) et Geneviève Afoua-Geay (barreau du Val-de-Marne)

Table ronde animée par Antoine Math,
secrétaire général du CATRED et co-animateur
du groupe de travail sur le droit à la protection
sociale des étrangers et précaires

Intervention conclusive : l'égalité des droits, comment ? quand ?

Serge Slama, maître de conférence
en droit à l'Université d'Evry-Val d'Essonne,
CREDOF Paris Nanterre, animateur du blog
« Combats pour les droits de l'Homme »

Avec le soutien de la DRJSCS Ile-de-France
(Acsé Régionale IDF) et du CCFD